

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-38

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2.;

Vu le projet d'arrêté portant fixation de la période d'adaptation octroyée suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne mentionnée à l'article 3 de l'ordonnance relative aux mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne en matière d'assurances, de placement collectifs et de plans d'épargne en actions;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 septembre 2020,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé sous réserve des modifications suivantes :

- **de remplacer, au I de l'article 1^{er}, les termes : « ordonnance susvisée » par les termes : « ordonnance du [date] susvisée »; et**
- **de préciser au V de l'article 1^{er} les modalités d'information des épargnants en indiquant leur caractère individuel.**

Fait le 17 septembre 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

Sébastien RASPILLER